Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

histoire-géographie

Session 2021 • Banque nationale

Code sujet **G1CHIGE02433** 2h

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Les espaces ruraux multifonctionnels
1 réponses • sujet p. 2–2

Exercice 2 — Louise Michel et les combats de la Commune pour une République sociale et anticléricale
1 réponses • sujet p. 2–3

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Exercice 1

10 points

Les espaces ruraux multifonctionnels

Première partie

Question Question problématisée

Sujet p. 2

> Pourquoi peut-on dire que les espaces ruraux sont des espaces multifonctionnels ? À partir d'exemples précis, votre réponse pourra présenter les usages traditionnels, les nouveaux usages et les conflits qui en découlent.

Démarche. Il faut définir la multifonctionnalité, puis distinguer les usages traditionnels des campagnes des usages qui se sont développés ou renforcés plus récemment. Des exemples localisés permettent de montrer la diversité des espaces ruraux. Enfin, il faut expliquer les conflits qui peuvent apparaître lorsque ces usages se concurrencent.

Réponse rédigée.

Les espaces ruraux sont des territoires peu densément peuplés où les terres agricoles et les espaces naturels occupent une place importante. Ils ne sont cependant ni exclusivement agricoles ni isolés des villes. On parle de *multifonctionnalité* lorsque plusieurs fonctions — économiques, résidentielles, récréatives ou environnementales — coexistent sur un même territoire. Les campagnes associent ainsi des usages anciens à des usages plus récents, parfois complémentaires, parfois concurrents.

La production agricole reste un usage traditionnel majeur. Elle fournit des produits alimentaires et mobilise une grande partie des terres, avec des spécialisations qui varient selon les régions : les grandes cultures céréalières dominent en Beauce, l'élevage est important en Bretagne et la viticulture marque le Bordelais. La sylviculture est également une activité productive, notamment dans le massif forestier des Landes. Ces activités participent à l'économie locale et façonnent les paysages, mais elles évoluent avec la mécanisation, la spécialisation des exploitations et les marchés.

Les espaces ruraux remplissent aussi des fonctions résidentielles et de services. Dans les espaces périurbains, des habitants s'installent à la campagne tout en travaillant parfois dans une agglomération : les lotissements et les déplacements quotidiens traduisent l'étalement urbain. D'autres communes, plus éloignées des villes, attirent des habitants recherchant un cadre de vie moins dense, même si l'accès à l'emploi et aux services peut y être plus difficile. Les campagnes accueillent aussi des activités touristiques et de loisirs, comme les stations de montagne dans les Alpes, les itinéraires de randonnée ou les hébergements ruraux en Dordogne. Certains espaces sont enfin protégés pour leur intérêt écologique ou patrimonial. Des installations de production d'énergie, telles que les éoliennes, peuvent également s'y développer.

La coexistence de ces fonctions peut provoquer des conflits. L'urbanisation et la construction de logements consomment des terres agricoles et peuvent fragmenter les milieux naturels. Les nouveaux habitants peuvent être gênés par le bruit, les odeurs ou les horaires liés à certaines activités agricoles ; les agriculteurs peuvent, de leur côté, dénoncer les contraintes dues au voisinage ou aux règles d'aménagement. Le tourisme peut soutenir l'économie locale, mais aussi accentuer la pression sur le logement et transformer la vie des communes. Enfin, un projet éolien peut opposer ceux qui privilégient la production d'énergie renouvelable à ceux qui s'inquiètent de ses effets sur les paysages ou le cadre de vie. Ces tensions concernent donc le partage de l'espace, l'environnement et les choix de développement.

FormaV - document d'entraînement non officiel

En somme, les espaces ruraux sont multifonctionnels parce qu'ils associent notamment production agricole et forestière, habitat, tourisme et loisirs, production d'énergie et protection de l'environnement. La combinaison de ces usages varie selon les territoires et leurs relations avec les villes. Elle peut créer des complémentarités, mais aussi des conflits lorsque les acteurs revendiquent les mêmes espaces ou défendent des projets différents pour leur avenir.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les espaces ruraux sont multifonctionnels : ils associent des activités agricoles et forestières traditionnelles à des fonctions résidentielles, touristiques, énergétiques et environnementales. Leur coexistence peut créer des complémentarités, mais aussi des conflits autour du foncier, des nuisances, du logement et de la préservation des paysages.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Exercice 2

10 points

Louise Michel et les combats de la Commune pour une République sociale et anticléricale

Deuxième partie

Question Analyse de documents

Sujet p. 2, 3

> En analysant les documents, montrez comment Louise Michel incarne les combats de la Commune pour une République sociale et anticléricale. L'analyse des documents constitue le cœur de votre travail, mais nécessite pour être menée la mobilisation de vos connaissances.

Introduction. La Commune de Paris est une expérience révolutionnaire et républicaine qui se déroule du 18 mars au 28 mai 1871, dans le contexte de la défaite française face à la Prusse, du siège de Paris et de l'installation à Versailles du gouvernement d'Adolphe Thiers. Louise Michel, institutrice et militante républicaine, participe activement à la Commune. Les deux documents montrent son engagement pour une République sociale, qui entend répondre aux besoins populaires, et anticléricale, c'est-à-dire qui conteste l'influence de l'Église dans les affaires publiques. Ils éclairent aussi les tensions et les limites de cet engagement.

1. Un projet de République sociale et une participation politique des femmes. Dans le document 1, une lettre de mars 1871 adressée à Georges Clemenceau, alors maire de Montmartre, Louise Michel s'exprime au nom du « Comité de vigilance des citoyennes du 18ème arrondissement ». Le comité veut prendre part à la « tâche patriotique » et demande des pouvoirs concrets pour agir. Le premier point propose de recenser les « vieillards, les infirmes et les enfants », afin que la République connaisse les besoins de la population. Le deuxième demande la réquisition de maisons abandonnées pour loger les personnes sans abri et créer des asiles où les enfants seraient nourris. Ces propositions définissent une République qui ne se limite pas à des institutions politiques : elle doit aussi protéger les plus vulnérables et intervenir contre la précarité, en particulier en matière de logement et d'alimentation.

La lettre montre également des femmes organisées qui revendiquent un rôle dans la gestion de la cité. Louise Michel ne parle pas seulement en son nom : elle signe au nom d'un comité de citoyennes et demande le pouvoir d'agir. Cette mobilisation est importante à une époque où les femmes ne disposent pas du droit de vote. Elle témoigne de leur participation à la vie politique de la Commune, sans signifier qu'elles obtiennent l'égalité politique. Il faut aussi distinguer revendication et réalisation : le document exprime des demandes, mais ne prouve pas que les pouvoirs sollicités aient été accordés ni que les mesures aient été appliquées. Plus largement, la Commune cherche à répondre aux revendications populaires, notamment par la remise à des associations ouvrières d'ateliers abandonnés, sous certaines conditions.

Louise Michel associe aussi l'émancipation sociale à la lutte contre des formes de dépendance ou d'exploitation. Le point 3 demande l'abolition des « ouvroirs religieux », établissements paroissiaux où des femmes tricotaient pour les pauvres, ainsi que des maisons de prostitution. La demande contre la prostitution relève d'une volonté d'émancipation sociale ; celle visant les ouvroirs traduit une critique d'une assistance dépendante des paroisses. Il ne s'agit pas pour autant de rejeter toute aide aux pauvres : la lettre réclame au contraire une prise en charge organisée par la République.

2. Un engagement anticlérical, à replacer dans le projet de la Commune. Le troisième point de la lettre demande explicitement la suppression des ouvroirs religieux dans le 18ème arrondissement. Le quatrième réclame la « fonte des cloches de Montmartre pour les canons ». Cette proposition place les ressources associées aux églises au service de la défense de la Commune. Elle contribue à caractériser

FormaV - document d'entraînement non officiel

l'anticléricalisme de Louise Michel, sans suffire à démontrer une hostilité générale à la religion. Dans ce document, l'anticléricalisme vise notamment l'influence des institutions religieuses dans l'assistance et les affaires publiques.

Ces revendications s'inscrivent dans les mesures prises par la Commune : le décret du 2 avril 1871 sépare l'Église et l'État et supprime le budget des cultes. Le projet est de faire de l'assistance et de l'éducation des responsabilités publiques plutôt que de les laisser dépendre des institutions religieuses. La lettre de Louise Michel témoigne de cette orientation, mais elle demeure une demande formulée par un comité local, et non un compte rendu attestant la réalisation de chacune des mesures.

3. Une révolution sociale assumée, mais une position nuancée sur certaines violences. Le document 2 est un extrait du procès de Louise Michel publié par *La Gazette des Tribunaux* en décembre 1871, après la défaite de la Commune face aux troupes versaillaises lors de la Semaine sanglante, du 21 au 28 mai. Louise Michel refuse de se défendre et affirme : « J'appartiens tout entière à la révolution sociale ». Elle accepte « la responsabilité » de ses actes et se dit complice de la Commune parce que celle-ci voulait « avant tout la révolution sociale ». Ces propos rendent explicite son adhésion au projet de transformation sociale qu'elle défendait déjà dans la lettre.

Son témoignage révèle cependant une position nuancée sur la violence. À propos des généraux, elle affirme qu'elle aurait tiré sur ceux qui donnaient l'ordre de faire tirer sur le peuple, mais elle qualifie de « lâcheté » leur exécution après leur capture. Elle oppose donc la violence qu'elle présente comme une riposte à la répression à l'exécution de prisonniers, qu'elle désapprouve. Elle reconnaît aussi avoir participé à l'incendie de Paris, disant avoir voulu dresser une « barrière de flammes » contre les « envahisseurs de Versailles ». Ces propos sont ceux qu'elle tient devant le tribunal : ils renseignent sur la manière dont elle revendique son engagement et justifie ses actes, mais ne suffisent pas, à eux seuls, à établir toutes les circonstances des incendies ni l'étendue de sa participation.

Le document rapporte qu'elle est condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée. Son refus de faire appel et sa déclaration « je préférerais la mort ! » manifestent qu'elle ne renie pas son engagement, même face à la répression. Après sa déportation en Nouvelle-Calédonie, elle est amnistiée en 1880. Enfin, la source est un compte rendu de procès publié dans un journal, et non un texte rédigé par Louise Michel : il faut donc la lire comme le récit de propos judiciaires rapportés.

Conclusion. Louise Michel incarne les combats de la Commune par son action en faveur d'une République attentive aux besoins des pauvres, des enfants et des personnes sans abri, et par son rejet de la dépendance envers l'assistance religieuse. L'engagement collectif des citoyennes et son adhésion déclarée à la « révolution sociale » donnent à ces combats une portée politique plus large. Le procès montre qu'elle assume sa participation à la Commune tout en condamnant l'exécution de généraux prisonniers. Les documents révèlent ainsi son idéal social et anticlérical, sa détermination révolutionnaire et les violences au cœur de la crise de 1871.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Louise Michel incarne la volonté communarde de construire une République sociale en prenant en charge les personnes vulnérables et en répondant aux besoins de logement et de nourriture. Sa demande de supprimer les ouvroirs religieux et de séparer l'assistance des paroisses exprime aussi un combat anticlérical, sans prouver une hostilité générale à la religion. La lettre de mars 1871 formule des revendications, mais ne démontre pas qu'elles aient toutes été appliquées. Au procès, en décembre 1871, Louise Michel revendique son adhésion à la « révolution sociale » et assume son engagement, tout en condamnant l'exécution de généraux prisonniers. Son parcours illustre ainsi les idéaux, les tensions et la répression de la Commune.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/sujets-e3c-pdf/histoire-geographie-general/e3c-histoire-geographie-general-premiere-02433-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.